



Comité technique permanent

PC0797Fa

-
249^e/250^e sessions
-
28-30 octobre 2025

Bruxelles, le 15 septembre 2025.

DOUANES VERTES

Point sur la création pour les douanes de modules d'apprentissage en ligne concernant les accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

(Point X. a) de l'ordre du jour)

RÉSUMÉ

Objet du document

Le présent document vise à informer le Comité technique permanent (CTP) de l'avancement de la création à l'intention des douanes de modules d'apprentissage en ligne concernant les accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en application du plan d'action sur les douanes vertes (PADV).

Actions requises du Comité technique permanent

Le CTP est invité à prendre note des travaux réalisés et des nouvelles ressources qui vont être mises à la disposition des Membres.

*

*

*

I. Introduction

1. Dans son Plan stratégique 2025-2028, l'OMD a confirmé la place des douanes vertes parmi ses domaines d'attention et la volonté de favoriser des pratiques douanières non seulement durables sur le plan environnemental mais également alignées sur les objectifs mondiaux de durabilité.
2. Dans ce domaine d'attention, l'une des fonctions essentielles concerne le renforcement de la mise en œuvre et des capacités (plan d'action sur les douanes vertes (PADV), « agir »). L'OMD s'efforce, à cet effet, d'aider les Membres à mettre en œuvre des AME comme la Convention de Bâle en actualisant les supports de formation existants et en en créant de nouveaux. Les supports de formation sont destinés à aider les douaniers à détecter, surveiller et combattre le trafic de marchandises dangereuses pour l'environnement, par exemple de produits chimiques toxiques et de déchets dangereux.
3. L'OMD offre depuis des années la possibilité de suivre en ligne, sur sa plateforme d'apprentissage [CLiKC!](#), des cours de grande qualité au sujet des divers AME. Les douaniers des administrations des Membres de l'OMD ont accès à ces ressources gratuitement.
4. Divers modules d'apprentissage en ligne sont proposés au sujet des AME sur la plateforme CLiKC!, à savoir, notamment :
 - Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (disponible en anglais et français ; durée estimée : trois heures)
 - Les modules concernant la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (disponibles en anglais ; durée estimée : une heure)
 - L'introduction à la CITES¹ (disponible en anglais, français et espagnol ; durée estimée : six heures)
 - CITES – Renforcement des capacités de lutte contre la fraude (disponible en anglais, français et espagnol ; durée estimée : six heures)
 - L'introduction aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (disponible en anglais, français et russe ; durée estimée : quatre heures)
 - Le Protocole de Montréal (disponible en anglais et français ; durée estimée : huit heures)
5. Au printemps 2024, les anciennes Directions de l'OMD chargées des questions tarifaires et commerciales et du renforcement des capacités ont rédigé ensemble un document conceptuel sur l'exécution de l'activité 35 du PADV ([PADV-35](#)) : « Sous réserve d'un financement, organiser des ateliers pour les fonctionnaires des douanes concernant l'identification de substances contrôlées par des AME (déchets, substances appauvrissant la couche d'ozone, produits chimiques dangereux, CITES, etc.) ».

II. Création de supports pour une formation mixte

6. Grâce au soutien généreux du Fonds de coopération douanière (FCD) de l'Inde, il a été décidé d'adopter une approche innovante et ambitieuse pour exécuter la PADV-35 en tenant compte du fait que les ateliers en présentiel ne peuvent accueillir qu'un nombre limité de participants.

¹ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

7. Un nouveau projet de formation a été mis au point pour combler le fossé entre les intentions des législateurs et l'application concrète des lois en aidant les douaniers à comprendre, par des exemples pratiques et réels, comment déterminer si les marchandises qui leur sont soumises relèvent des AME dont l'application incombe en partie aux douanes.
8. Les travaux ci-après sont prévus dans ce nouveau projet sur la formation :
 - Actualiser les modules d'apprentissage en ligne existant au sujet des AME (disponibles en anglais, français et espagnol ; durée estimée : 45 minutes)
 - Mettre au point un nouveau cours d'apprentissage en ligne sur les déchets plastiques (bientôt disponible en anglais, français et espagnol ; durée estimée : 90 minutes)
 - Mettre au point un nouveau cours d'apprentissage en ligne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (bientôt disponible en anglais, français et espagnol ; durée estimée : trois heures)
 - Proposer prochainement aux administrations membres, en complément des cours de formation en ligne, un module-facilitateurs composé d'un kit de formation et d'une série de diapositives PowerPoint.
 - Proposer tous les supports en anglais, français et espagnol.
9. Ces nouveaux modules d'apprentissage en ligne sur l'identification des déchets plastiques et des déchets d'équipements électriques et électroniques traitent des différences existant entre l'identification aux fins du classement dans le Système harmonisé (SH) et l'identification aux fins des AME applicables : les objectifs n'étant pas les mêmes, la correspondance n'est pas systématique. Ils aideront les douaniers à comprendre qu'il n'existe pas de correspondance parfaite, surtout avec les déchets d'équipements électriques et électroniques.
10. Le module actualisé d'introduction aux AME et les nouveaux modules sur les déchets d'équipements électriques et électroniques et sur les déchets plastiques offrent aux douaniers une expérience d'apprentissage en ligne complète. Ces modules, qui seront mis à la disposition de chaque douanier sur CLiKC!, pourraient aussi servir aux administrations nationales de point de départ au lancement d'un programme de formation plus ambitieux.
11. Les modules ont été mis au point pour encourager l'adoption d'un mode de formation mixte. Le mode de formation mixte dans lequel s'inscrit le projet de formation aux fins des douanes vertes est conforme au nouveau modèle OMD de renforcement des capacités, qui préconise d'associer activités d'apprentissage en présentiel et activités d'apprentissage numériques. Ce mode de formation permet d'avoir le meilleur des deux mondes : la touche personnelle de l'apprentissage classique, en classe, et la commodité de l'apprentissage en ligne. Il répond aux besoins des différents apprenants, qui n'ont pas tous les mêmes préférences : l'expérience d'apprentissage n'en est que plus inclusive et efficace sans que la qualité de la formation n'en souffre.
12. La formation en ligne permet d'acquérir les connaissances élémentaires, avec les avantages suivants :
 - a. **Accessibilité** : tous les utilisateurs de CLiKC! pourront avoir accès aux modules sur la plateforme en ligne, ce qui permettra à beaucoup plus d'apprenants d'y avoir accès que s'il s'agissait d'un atelier classique ou d'une mission de formation. Les modules d'apprentissage en ligne qui sont

disponibles permettent de former davantage de monde pour un coût moindre par apprenant.

- b. **Cohérence** : la formation est très standardisée et les participants reçoivent tous toujours la même information, sans lacunes ni anomalies intempestives.
 - c. **Accessibilité** : les apprenants peuvent avoir accès à la plateforme d'apprentissage à leur meilleure convenance et suivre l'apprentissage à leur propre rythme et d'où ils veulent. Les modules d'apprentissage en ligne sont d'autant plus souples qu'ils sont adaptés à la plateforme et que les cours sont affichés de façon optimale sur l'application mobile de CLiKC! quel que soit le dispositif employé : ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette ou téléphone mobile. Sur l'application, les apprenants auront la possibilité d'achever leurs cours et d'obtenir leur certification n'importe où et n'importe quand. Ils peuvent poursuivre leur apprentissage également hors ligne.
13. A également été mis au point dans le cadre du projet un module-facilitateurs détaillé comprenant une série de diapositives PowerPoint et un kit de formation. Les administrations des Membres pourront compléter les modules d'apprentissage en ligne par des cours en présentiel dispensés par leurs propres formateurs : il s'agira alors d'une formation mixte. Ce module offre aux administrations la possibilité d'ajouter des formations en présentiel adaptées à leurs législations, à leurs politiques et à leurs pratiques. Dans ce cas de figure, il faut d'abord achever les modules en ligne avant de pouvoir être habilité à suivre la formation en présentiel.
14. Le déploiement dans les pays des programmes de formation mixte de l'OMD supprime les coûts logistiques et la dépendance à l'égard des bailleurs de fonds pour la participation aux ateliers présentiels de l'OMD tout en améliorant grandement la qualité des formations puisque les administrations ont la possibilité de renforcer l'assistance et la supervision par des instructeurs et d'ajouter des informations adaptées à la législation et au contexte nationaux.

III. Action requise du CTP

15. Le CTP est invité à prendre note des travaux et des nouvelles ressources qui vont être mises à la disposition des Membres.
-